

EDITION SPECIALE  
COMPTE RENDU DE CONSEIL



**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2019**

**PRESENTS** : MM. DESMEDT, RAUZIER, DUBOUIL, CONVERS, BOURGETEAU, HAMOT, CROISIER, AUBRY, CHOQUET, KWAK, BERTHELOT.

MMES BONNET, BRUNET, BOURGOIN, LOBBE, PILARDEAU, BAPAUME, FERNANDES, FLAGOTHIER, DELAMARRE, VERMON.

**ABSENTS REPRESENTES** : M. FOVIAUX par Mme BONNET  
 Mme GODARD BEGUE par Mme FERNANDES  
 Mme DESMEDT par M. DESMEDT  
 Mme N'KLO par Mme BRUNET  
 Mme DELAUTEL par M. BOURGETEAU  
 M. DEFLERS par Mme VERMON

**ABSENTS EXCUSES** : MM. LENOBLE et AUDIGER

**ORDRE DU JOUR**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Créance éteinte
3. Admissions en non-valeur
4. Approbation de liquidation des comptes du Syndicat Intercommunal de l'Arré
5. Tarifs pour un voyage au Parc France Miniature
6. Ouverture de poste
7. Tarifs Espace Jeunesse
8. DSP Marchés et Foires - Choix du délégataire et du contrat
9. Rapport de la CRC concernant la CAP OISE
10. Subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage
11. Questions diverses

---

Après vérification du quorum, **M. DESMEDT** déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

Le conseil municipal adopte les procès-verbaux des séances des 8 mars, 5 et 26 avril, sans modification.

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. **DESMEDT** propose au conseil municipal de désigner Mme Béatrice **DELAMARRE**, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

### 2. Créance éteinte

M. **DESMEDT** explique que certains débiteurs de la commune font l'objet d'un effacement de dettes. Il précise que bien que ces effacements de dettes s'imposent à la collectivité, il est nécessaire de délibérer.

Par conséquent, il propose au Conseil Municipal l'exécution de ces créances éteintes pour un montant de 118,78 €.

VOTE : UNANIMITE

### 3. Admissions en non-valeur

M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les recettes impayées pour un montant total de 649,48 €.

VOTE : UNANIMITE

### 4. Approbation de liquidation des comptes du Syndicat Intercommunal de l'Arré

M. **DESMEDT** donne la parole à M. **DUBOUIL**, ancien Président du Syndicat Intercommunal de l'Arré qui explique que compte-tenu de la dissolution du syndicat en décembre 2017 et de l'adoption du budget de clôture et du compte administratif, il y a lieu de déterminer la clef de répartition de l'actif et du passif.

Les comptes du syndicat présentent un actif global de	25 393,74 €
Crédits de fonctionnement :	14 987,66 €
Crédits d'investissement :	10 406,08 €

VOTE : UNANIMITE

### 5. Tarifs pour un voyage au Parc France Miniature

M. **DESMEDT** donne la parole à Mme **BONNET** qui informe que la Commission des Affaires Sociales organise une sortie au Parc France Miniature le samedi 27 juillet 2019.

Il est proposé de valider les tarifs comme suit en précisant que ces tarifs comprennent le transport aller-retour et l'entrée du parc :

Compte  
rendu de  
Conseil

26 € par adulte  
13 € pour les enfants de 5 à 12 ans  
Gratuit pour les enfants de - 4 ans

VOTE : UNANIMITE

### 6. Ouverture de poste

Arrivée de M. LENOBLE (nombre de votants : 28)

M. DESMEDT propose l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif à 35 heures, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, afin de nommer un agent contractuel déjà en place.

VOTE : UNANIMITE

### 7. Tarifs Espace Jeunesse

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de valider les tarifs des différentes actions menées par l'Espace Jeunesse :

#### JUILLET 2019

##### *- Tarifs à la journée*

→ Saint Justois : 2 €  
→ Extérieur : 3 €

##### *- Tarifs à la semaine*

\* 1<sup>ère</sup> semaine  
→ Saint Justois : 11 €  
→ Extérieur : 18 €

##### \* 3<sup>ème</sup> semaine

→ Saint Justois : 15 €  
→ Extérieur : 25 €

##### \* 4<sup>ème</sup> semaine

→ Saint Justois : 18 €  
→ Extérieur : 30 €

#### Du 12 juillet au 22 juillet 2019

##### \* *Séjour dans le Jura*

→ Saint Justois : 360 €  
→ Extérieur : 450 €

##### \* *Sortie canoé à Hermes*

→ Saint Justois : 14 € + 2 € la journée soit 16 €  
→ Extérieur : 22 € + 3 € la journée soit 25 €

##### \* *Cours hip-hop + djembé*

→ Saint Justois : 3 € + 2 € la journée soit 5 €  
→ Extérieur : 8 € + 3 € la journée soit 11 €

##### \* *Sortie Parc Saint Paul*

→ Saint Justois : 12 € + 2 € la journée soit 14 €  
→ Extérieur : 20 € + 3 € la journée soit 23 €

\* **Sortie plan d'eau du Canada à Beauvais**

→ Saint Justois : 3 € + 2 € la journée soit 5 €

→ Extérieur : 8 € + 3 € la journée soit 11 €

\* **Concours de belote le 19 octobre 2019**

→ 9 € / personne

VOTE : UNANIMITE

**8. DSP Marchés et Foires- Choix du délégataire et du contrat**

M. **DESMEDT** rend compte des travaux de la Commission de Délégation de Service Public et de la négociation qui a eu lieu dans les conditions prévues par l'article 46 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et l'article 26 du décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatifs aux contrats de concession.

Par délibération en date du 19 décembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé le principe de la délégation du service public portant sur la gestion et l'exploitation des marchés communaux d'approvisionnement et autres occupations commerciales du domaine public.

La Commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 9 avril 2019 pour l'admission des candidatures et l'ouverture des offres de prix et le 6 mai 2019 pour l'analyse des offres.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le choix du délégataire et d'attribuer le contrat de concession du service public portant sur la gestion et l'exploitation des marchés communaux d'approvisionnement et autres occupations commerciales du domaine public à la société SAS MANDON, selon les conditions générales suivantes :

- Durée du contrat : 9 ans
- Redevance forfaitaire versée à la Ville : 16 161 € par an

Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de concession et toutes les pièces afférentes.

Mme **FERNANDES** signale que les commerçants présents sur le marché et leurs clients demandent du renouveau. Elle souhaite savoir si cette redevance a une incidence pour la ville.

M. **DESMEDT** répond que financièrement cela n'a aucune incidence, la redevance permet uniquement de couvrir les frais de nettoyage de la place du marché. Néanmoins, le nouveau contrat va permettre de redynamiser le marché, notamment avec la mise en place d'animations, ainsi que la foire.

VOTE : UNANIMITE

Compte  
rendu de  
Conseil

## 9. Rapport de la CRC concernant la CAP OISE

M. **DESMEDT** rappelle au Conseil Municipal qu'en qualité d'adhérente à la Cap'Oise (centrale d'achat accessible aux collectivités territoriales), la commune de St Just-en-Chaussée a été destinataire du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion dudit organisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte du rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes.

VOTE : UNANIMITE

## 10. Subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage

M. **DESMEDT** donne la parole à M. **RAUZIER** qui rappelle que le jumelage avec la commune d'Agion Anargyron, petite ville située près d'Athènes en Grèce, se concrétisera par la signature d'une charte le mercredi 19 juin, en Grèce.

A cette occasion, une sculpture en terre cuite émaillée de Gilbert LEFEUVRE, représentant Calliope Muse de la Poésie épique et de l'éloquence dans la mythologie grecque, sera offerte. Par conséquent, il est proposé le versement d'une subvention exceptionnelle de 420 € au Comité de Jumelage destinée à l'achat de cette sculpture.

VOTE : UNANIMITE

## TOUR DE TABLE

M. **DESMEDT** rappelle les manifestations à venir :

- l'accueil des emplois été aux services techniques aura lieu le jeudi 20 juin à 16h00
- la réunion publique annuelle se déroulera le jeudi 20 juin à 19h00 à la salle des fêtes
- la cérémonie en l'honneur des futurs collégiens est prévue le vendredi 28 juin à 18h00
- le conseil communautaire du 4 juillet se déroulera à la salle des fêtes de Saint Just en Chaussée, en présence du nouveau Sous-Préfet
- l'inauguration de la fête foraine aura lieu le vendredi 12 juillet à 18h00
- le 75<sup>ème</sup> anniversaire de la libération aura lieu le samedi 31 août à 16h45 devant l'Hôtel de Ville. A cette occasion, un campement sera reconstitué avec la présence d'une quinzaine de figurants en costume ainsi qu'une exposition de matériel et de véhicules

M. **BOURGETEAU** informe que le Sporting Club Saint Justois se maintient en régional 3.

La section GHR de l'Acles organise son traditionnel spectacle de fin d'année le samedi 29 juin au gymnase.

Il rappelle que le challenge Marianne **NICOLAS** aura lieu le dimanche 30 juin pour l'entraînement et le dimanche 7 juillet pour le concours.

M. **RAUZIER** annonce le programme de la Fête de la Musique qui se déroulera le vendredi 21 juin. Les musiciens de l'Ecole d'Orchestre



de l'Ecole de Musique de Saint Just en Chaussée et du Plateau Picard défileront à partir de 18h30. Par ailleurs, trois podiums seront installés rue de Paris, Place de la Mairie et Place de la Médiathèque.

M. **RAUZIER** signale et déplore qu'un panneau annonçant la Fête de la Musique, situé en entrée de ville, ait été volé.

M. **DUBOUIL** dresse la liste des travaux :

- une nouvelle clôture sera installée à l'îlot z'enfants la semaine prochaine
- de nouveaux potelets assortis aux lampadaires seront installés rue de Beauvais et rue de Paris
- la sous-pente du local du tennis de table, situé rue de Paris, a été nettoyée après qu'il ait été constaté la présence de pigeons morts dans le grenier. Les accès empruntés par les pigeons ont été rebouchés en conséquence
- un nettoyage de l'étang va être entrepris afin de se débarrasser de la présence d'algues, induites par l'ensoleillement. Malheureusement, ce phénomène étant tout à fait naturel il est fort probable qu'il se répète.
- les lampadaires des bâtiments Georges Sand, Guy de Maupassant, Alexandre Dumas, Emile Zola et Jules Valles situés au sein de la résidence du Moulin vont être changés
- les luminaires de l'allée Loriol sur Drôme vont être changés au profit de luminaires à LED avec détecteur de mouvement moins énergivores
- un graphiste interviendra au skatepark afin de décorer les parties en béton
- les travaux de sécurisation de la rue Carnot débuteront fin juillet pour s'achever dernière semaine d'août

M. **CONVERS** indique que la commission des affaires scolaires se réunira lundi 17 juin afin d'effectuer la répartition des élèves dans les différentes écoles pour la rentrée prochaine. Il déplore le fait que toutes les inscriptions n'ont pas encore été effectuées alors que la date de clôture était fixée au 30 mars.

M. **HAMOT** signale la présence de trottinettes et de vélos sur les trottoirs, créant un danger pour les piétons.

M. **DESMEDT** répond que cette information sera transmise à la Police Municipale. Par ailleurs, un article rappelant que les trottoirs sont réservés aux piétons paraîtra dans le Journal des Saint Justois et sur le panneau lumineux.

Mme **PILARDEAU** invite les membres du Conseil Municipal à venir partager le verre de l'amitié lors du repas annuel du club des aînés qui aura lieu le mardi 25 juin.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et leur souhaite de bonnes vacances. La séance est levée à 20h10.

Compte  
rendu de  
Conseil

**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2019**

**PRESENTS** : MM. DESMEDT, RAUZIER, DUBOUIL, CONVERS, BOURGETEAU, FOVIAUX, HAMOT, CROISIER, AUBRY, CHOQUET, KWAK, BERTHELOT, AUDIGER.

MMES BRUNET, BOURGOIN, LOBBE, GODARD-BEGUE, DESMEDT, PILARDEAU, BAPAUME, FERNANDES, FLAGOTHIER, N'KLO, DELAUTEL, DELAMARRE, VERMON.

**ABSENTS REPRESENTES** : Mme BONNET par M. BOURGETEAU  
M. LENOBLE par M. FOVIAUX

**ABSENT** : M. DEFLERS

**ORDRE DU JOUR**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Subventions pour distinctions nationales
3. Subvention exceptionnelle à l'association Ami'Mal
4. Subventions exceptionnelles
5. Tarifs de l'Espace Jeunesse
6. Rétribution pour la réalisation de graff
7. Création d'une régie « actions sociales et culturelles »
8. Demande de subvention au Conseil Régional des Hauts de France
9. Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise
10. Vente de parcelles de la ZI Nord à la Communauté de Communes du Plateau Picard
11. Renouvellement de la convention avec l'OPAC et les sociétés de gardiennage
12. Convention de partenariat COLORFUL
13. Avenant à la convention de mise à disposition d'un éducateur sportif
14. Convention de mandat avec la SAO pour la réalisation d'un complexe Aquatique
15. Convention de prestation de service avec la Communauté de Communes du Plateau Picard

*Compte  
rendu de  
Conseil*



16. Pour communication : rapport d'activité 2018 du Syndicat Energie de l'Oise SE60
17. Désignation d'un délégué au syndicat de l'Ecole de Musique
18. Modification de certaines commissions
19. Questions diverses

---

Après vérification du quorum, **M. DESMEDT** déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 14 juin, sans modification.

**M. DESMEDT** demande qu'une minute de silence soit observée en mémoire de Mme Lucette **NOUAUD**, ancienne conseillère municipale et de M. Yves **HONORE**, ancien adjoint.

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. DESMEDT** propose au conseil municipal de désigner Mme Martine **BOURGOIN**, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

### 2. Subventions pour distinctions nationales

**M. DESMEDT** propose au Conseil Municipal, comme chaque année, de récompenser les associations qui se sont distinguées au niveau national en leur attribuant une subvention exceptionnelle de 200 €.

Il s'agit des associations suivantes :

- Moto Club St Just Wheeling Club
- Société de Tir l'Alerte
- Sprinter Club du Val d'Arré
- Dojo Saint Justois
- Tarot Club Saint Justois

VOTE : UNANIMITE

### 3. Subvention exceptionnelle à l'association Ami'Mal

**M. DESMEDT** informe le Conseil Municipal que l'association Ami'Mal a pris en charge des chats errants pour les stérilisations et le déparasitage.

Compte  
rendu de  
Conseil

Afin de rembourser les frais engagés par cette association, il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 526,50 €.

VOTE : UNANIMITE

#### 4. Subventions exceptionnelles

M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal le versement d'une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :

- « **les Pas Pressés** » : 1 500 € pour l'organisation de la course « 6 heures des tortues » qui aura lieu le 17 mai 2020,
- « **le Wheeling Club** » : 1 000 € pour participer aux travaux du terrain de motocross,
- « **le Dojo Saint Justois** » : 500 € pour l'achat d'une friteuse, en remplacement du matériel dérobé dans leur local.

M. **AUDIGER**, membre de l'association « les Pas Pressés », ne prend pas part au vote concernant la subvention aux « Pas Pressés ».

VOTE : UNANIMITE

#### 5. Tarifs de l'Espace Jeunesse

M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal de fixer comme suit les tarifs de l'Espace Jeunesse pour les vacances de la Toussaint 2019 :

##### VACANCES DE LA TOUSSAINT

- **Sortie You Jump (trampoline parc)**
  - \* Saint Justois : 15 €
  - \* Extérieur : 20 €
- **Sortie Speed Park**
  - \* Saint Justois : 10 €
  - \* Extérieur : 15 €
- **Soirée Halloween le 31 octobre**
  - \* 3 € /personne (+ 1 consommation comprise)

##### CAMP SPORT

Des actions de vente sont menées au Centre Leclerc pour financer le camp sport :

- Tasse de café : 0.50 €
- Verre de jus d'orange : 0.50 €
- Verre de cidre : 1.00 €
- Crêpe au sucre : 0.50 €
- Crêpe confiture ou Nutella : 1.00 €

VOTE : UNANIMITE

## 6. Rétribution pour la réalisation de graff

M. **DESMEDT** expose qu'un jeune Saint Justois a proposé ses services pour redonner des couleurs au skate-park et réaliser des graffs pour 3 modules de skate ainsi que pour décorer l'entrée de l'îlot Z'enfants.

Afin de remercier l'intéressé pour ces réalisations, il propose de lui verser une rétribution de 150 €.

VOTE : UNANIMITE

## 7. Création d'une régie « actions sociales et culturelles »

Afin de simplifier la gestion comptable, les régies à caractère culturel avec ateliers encadrées par des intervenants et la régie « action sociale » seront regroupées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Ainsi la régie « action sociale » deviendra « régie des actions sociales et culturelles ».

Cette nouvelle régie inclura les actions sociales, l'atelier POTERIE et l'atelier PEINTURE.

Les tarifs déjà votés des actions sociales restent inchangés.

Concernant les ateliers peinture et poterie, l'inscription annuelle est supprimée.

Les inscriptions se feront pour un trimestre entier. Toute inscription en cours de trimestre ne sera pas proratisée. Les départs anticipés ne donneront pas lieu à remboursement. Le trimestre est payable à l'avance.

Les règlements intérieurs des ateliers culturels sont affichés sur les sites d'activités.

VOTE : UNANIMITE

## 8. Demande de subvention au Conseil Régional des Hauts de France

M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les demandes de subvention auprès du Conseil Régional des Hauts de France dans le cadre des projets suivants :

- <i>Achat de drapeaux commémoratifs</i>	1 238.00 € HT
* Subvention sollicitée (forfait)	500.00 € HT
- <i>Création d'un bassin d'apprentissage</i>	4 320 000.00 € HT
* Subvention sollicitée (forfait)	1 000 000.00 € HT
+ 150 000 € de bonification pour le respect de l'environnement	

M. **AUDIGER** approuve le projet de complexe aquatique et se réjouit qu'il soit éligible aux aides de la Région et du Département.

VOTE : UNANIMITE

**9. Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise**

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les demandes de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise dans le cadre des projets suivants :

- <i>Création d'un bassin d'apprentissage</i>	4 320 000 € HT
* Subvention sollicitée (taux communal 33% du montant plafonné)	1 254 000 € HT
- <i>Création d'une baignade naturelle</i>	1 180 000 € HT
* Subvention sollicitée (taux communal 33%)	389 400 € HT
- <i>Etude et VRD du complexe aquatique</i>	1 200 000 € HT
* Subvention sollicitée (taux communal 33%)	396 000 € HT

VOTE : UNANIMITE

**10. Vente de parcelles de la ZI Nord à la Communauté de Communes du Plateau Picard**

M. DESMEDT expose au Conseil Municipal que la commune de St Just-en-Chaussée possède 4 parcelles, pour une superficie totale de 4 541 m<sup>2</sup>, situées sur la voie de desserte de la Zone Industrielle Nord. Lors des travaux de voirie réalisés en 2003, ces parcelles avaient fait l'objet d'une division mais la cession n'avait pas été menée à son terme.

Considérant la nécessité pour la Communauté de Communes de disposer effectivement des terrains occupés par les voies communautaires, il propose de céder ces parcelles à l'euro symbolique.

VOTE : UNANIMITE

**11. Renouvellement de la convention avec l'OPAC et les sociétés de gardiennage**

Lors de sa séance du 10 mars 2017, le Conseil Municipal a décidé de signer une convention avec l'OPAC relative à la mutualisation des moyens financiers entre l'OPAC de l'Oise, ses locataires et la commune de St Just-en-Chaussée pour renforcer la sécurité aux moyens de sociétés de gardiennage privées.

Il est proposé de renouveler cette convention pour une durée de 18 mois.

VOTE : UNANIMITE

## **12. Convention de partenariat COLORFUL**

M. DESMEDT expose au Conseil Municipal que la Société REVOCOAT, filiale de PPG implantée à St Just-en-Chaussée, a proposé de soutenir l'école maternelle du Moulin dans le cadre de son programme d'engagement communautaire appelé COLORFUL Communities.

En effet, l'école maternelle du Moulin a répondu à un appel à projet du groupe PPG, projet qui consiste à embellir la cour de récréation et le jardin, au bénéfice des élèves, par des salariés bénévoles de PPG.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat.

M. DESMEDT précise que par souci d'égalité, la commune mènera un projet similaire à l'école maternelle de l'Abbaye.

VOTE : UNANIMITE

## **13. Avenant à la convention de mise à disposition d'un éducateur sportif**

M. DESMEDT rappelle au Conseil Municipal qu'une convention a été signée en 2015 avec la commune de Bulles pour la mise à disposition d'un éducateur sportif à raison de 6 heures par semaine.

Au titre de l'année 2019/2020, il est proposé de réduire l'intervention à 4h30 sur la période de 16 septembre 2019 au 26 janvier 2020. A partir du 27 janvier 2020, l'horaire hebdomadaire sera de nouveau fixé à 6 heures.

VOTE : UNANIMITE

## **14. Convention de mandat avec la SAO pour la réalisation d'un complexe aquatique**

Dans le cadre du projet de création du complexe aquatique (baignade naturelle et bassin d'apprentissage), la commune souhaite confier à la Société d'Aménagement de l'Oise le suivi des études ainsi que la réalisation du projet.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mandat fixant les conditions particulières d'intervention de la SAO.

M. DESMEDT, en sa qualité de Président de la SAO, ne participe pas au vote. (nombre de votants : 27)

VOTE : UNANIMITE

## 15. Convention de prestation de service avec la Communauté de Communes du Plateau Picard

M. **DESMEDT** expose au Conseil Municipal qu'afin de pourvoir au remplacement de l'agent responsable des Ressources Humaines, actuellement en congé maternité, et en l'absence de renfort possible par le Centre de Gestion, la commune envisage de solliciter la responsable Comptabilité/Ressources Humaines de la Communauté de Communes du Plateau Picard.

Cet agent sera chargé de la liquidation de la paie pendant toute la durée de l'absence prévue.

M. **DESMEDT**, en sa qualité de Président de la Communauté de Communes du Plateau Picard, ne participe pas au vote. (nombre de votants : 27)

VOTE : UNANIMITE

## 16. Pour communication : rapport d'activité 2018 du Syndicat Energie de l'Oise SE60

Conformément à l'article L5211-39, le rapport d'activité doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

## 17. Désignation d'un délégué au syndicat de l'Ecole de Musique

Suite à la démission de Mme Sandrine **HAQUET**, conseillère municipale, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la nomination d'un nouveau délégué au Syndicat de l'Ecole de Musique.

Il est proposé de désigner Mme Fabienne **VERMON**.

VOTE : UNANIMITE

## 18. Modification de certaines commissions

Considérant qu'il y a lieu de remplacer Mme Sandrine **HAQUET**, conseillère municipale démissionnaire, au sein de certaines commissions et suite à l'installation de la nouvelle conseillère municipale, il est proposé de modifier les commissions municipales comme suit :

### COMMISSION TRAVAUX

- Frans **DESMEDT**
- Bernard **DUBOUIL**
- Laurette **BRUNET**
- Bertrand **HAMOT**
- Patrick **CONVERS**
- Guylaine **FERNANDES**
- Pascal **BOURGETEAU**
- Laurent **KWAK**
- Pascal **FOVIAUX**
- Martine **BOURGOIN**
- **Fabienne VERMON**

### COMMISSION JEUNESSE

- Frans **DESMEDT**
- Catherine **BONNET**
- Laurette **BRUNET**
- Bertrand **HAMOT**
- Martine **BOURGOIN**
- Francine **GODARD-BEGUE**
- Christophe **CHOQUET**
- Julien **LENOBLE**
- Samuel **AUDIGER**
- **Fabienne VERMON**

### COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

- Frans **DESMEDT**
- Patrick **CONVERS**
- Bernard **DUBOUIL**
- Guylaine **FERNANDES**
- Martine **BOURGOIN**
- Aya **N'KLO**
- Christophe **CHOQUET**
- **Fabienne VERMON**

VOTE : UNANIMITE



## TOUR DE TABLE

M. **BOURGETEAU** annonce que les inscriptions pour le 1<sup>er</sup> Camp'Sports sont closes. Ce sont 24 enfants qui profiteront d'un mini-séjour à Merlimont du 21 au 25 octobre prochain. De nombreuses activités seront proposées : judo, pétanque, danse, basket, vélo, football, tennis de table, athlétisme... pour une participation de 100 €.

Par ailleurs, il adresse ses félicitations à l'Acles section Raid Aventure pour le succès rencontré lors de l'Orient'Oise qui s'est déroulé les 7 et 8 septembre dernier.

M. **RAUZIER** rappelle les dates des prochaines manifestations culturelles :

- la Compagnie Théâtrale de Verneuil proposera sa pièce de théâtre « Coups de foudre » le samedi 21 septembre
- le Salon des Arts aura lieu les samedi 12 et dimanche 13 octobre à la salle des fêtes, le vernissage est prévu le samedi à 11h45
- une sortie au Théâtre du Beauvaisis est proposée le lundi 18 novembre pour assister au concert de blues de la guitariste Sue Foley
- l'Orchestre de Picardie se produira le dimanche 15 décembre à la salle des fêtes

M. **DESMEDT** informe des manifestations à venir :

- à l'occasion du 75<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de Saint Just, une cérémonie en l'honneur de trois familles américaines dont les aïeux aviateurs ont été sauvés par la résistance locale aura lieu le samedi 14 septembre à 11h00
- l'inauguration du calvaire rue de Montdidier, à l'initiative de la Société Historique, est prévue le samedi 21 septembre

M. **DUBOUIL** dresse la liste des travaux qui ont eu lieu :

- les travaux d'enrobé du parking du Moulin sont achevés
- les travaux de rénovation de la cour de l'îlot z'enfants (clôture et enrobé ainsi que le parking attenant) sont finis
- le préau de l'école maternelle du Moulin a été repeint et les tracés de jeux au sol ont été refaits
- un chemin piétonnier habilité « Personnes à Mobilité Réduite » a été aménagé entre l'Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes « La Maison des Acacias » et la zone commerciale
- les travaux de sécurisation de la rue Carnot viennent de s'achever
- le sol du jeu « le bateau corsaire », situé dans le parc de l'Abbaye a été refait

Par ailleurs, il fait part des informations suivantes :

- à compter de la semaine prochaine, l'Opac lance des travaux de rénovation de ses bâtiments au Moulin, pour une durée de douze mois
- deux réunions publiques relatives à la concertation pour le SAGE Brèche auront lieu les 18 et 25 septembre, respectivement à Montreuil sur Brèche et Breuil le Vert
- une réunion concernant les nouvelles règles de tri, applicables au 1<sup>er</sup> octobre sur le Plateau Picard, aura lieu le mercredi 18 septembre à 18h30 à la salle des fêtes

M. **DESMEDT** explique qu'en effet, à compter de cette date de nouvelles règles de tri, imposées par le Syndicat Mixte du Département de l'Oise qui est compétent pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés dans le Département de l'Oise, entreront en application sur le Plateau Picard.

Le SMDO a réalisé un nouveau centre de tri, situé à Villers Saint Paul, pour un coût total de 25 millions d'euros. Cet investissement colossal, qui a pour objectif de trier et recycler les déchets et ainsi éviter au maximum leur enfouissement, se traduit malheureusement par une hausse de 10 % (soit environ 200 000 euros) du budget déchets de la Communauté de Communes du Plateau Picard. Néanmoins, bien qu'elle ne soit pas responsable la Communauté de Communes du Plateau Picard a absorbé cette hausse sur son budget général.

M. **CONVERS** fait un point sur la rentrée scolaire qui s'est déroulée dans de bonnes conditions. Les effectifs sont en légère baisse pour les maternelles et en légère hausse pour les élémentaires. L'effectif moyen par classe est de 25 enfants. Il signale que cette année les demandes de dérogations des élèves extérieurs ont diminué. Cela s'explique par l'augmentation des services (périscolaire, cantine...) proposées par les communes.

M. **DESMEDT** précise que Saint Just en Chaussée n'a pas la volonté de vider les écoles des communes voisines. Il rappelle que les dérogations sont acceptées à titre tout à fait exceptionnel lorsque la situation le nécessite : regroupement de fratrie, présence de grands-parents ...

M. **HAMOT** demande si la nappe phréatique a diminué.

M. **DESMEDT** acquiesce mais précise que cela reste infime sur la nappe de St Just en Chaussée. Toutefois, le Préfet a appelé la population à être vigilant et à économiser l'eau.

M. **CHOQUET** indique qu'il a participé au Conseil d'Administration du Collège Louise Michel qui a eu lieu le lundi 9 septembre et informe de leur taux de réussite à la série générale du Diplôme National du Brevet qui s'élève à 85 % dont 60 % avec mention. Ce sont de superbes résultats à mettre en perspective avec ceux de l'académie qui sont de 87 % et ceux nationaux qui sont de 85 %. Les résultats de la série professionnelle avoisinent, quant à eux, les 100 %.

Cette année, les effectifs sont en légère augmentation.

Il tient à souligner le dynamisme des membres de l'équipe pédagogique et des enseignants ainsi que leur investissement constant qui permettent la mise en place de nombreux projets éducatifs, culturels...

Depuis fin août, le collège accueille un nouveau principal, M. Xavier **SYLVAIN**.

Mme **LOBBE** rappelle que le vide dressing organisé par l'association Amitié Saint Just Slovaquie aura lieu le samedi 14 septembre, à la salle des fêtes.

De plus, elle fait part d'une demande des personnes âgées transportées par le minibus de la ville pour se rendre au marché, qui sollicitent la mise en place d'un abri avec des bancs sur la place du marché afin d'éviter de remonter à la mairie pour attendre le minibus.

Par ailleurs, elle se réjouit de l'installation du nouveau panneau lumineux à l'angle de la mairie. L'ancien panneau sera, quant à lui, installé au feu tricolore en bas de la rue de Paris.

Mme **PILARDEAU** souhaite savoir où en sont les travaux de réparation de la fuite de gaz, qui a eu lieu il y a quelques semaines rue de Montdidier.

M. **DESMEDT** explique que les travaux qui ont été menés par GRDF sont terminés. GRDF a confié le soin à un de ses sous-traitants de reboucher le trou. Malheureusement, cela n'a pas été fait malgré les relances insistantes de la mairie. M. **DESMEDT** déplore cette situation dangereuse.

En réponse à Mme **BOURGOIN** qui s'interroge sur la présence de marquage sur les trottoirs, M. **DESMEDT** répond que cela est lié à la fuite de gaz qui a eu lieu hier, Impasse de l'Abbaye, et qui a été réparée tout de suite.

Mme **FLAGOTHIER** annonce que la sortie à Paris organisée par le CCAS le lundi 8 juillet a été un franc-succès.

Mme **VERMON** souhaite que les allées du cimetière soient numérotées.

M. **DESMEDT** répond que cela va être réalisé.

Mme **FERNANDES** sollicite l'installation de bancs ainsi que la plantation d'arbres au cimetière.

M. **DUBOUIL** fait remarquer que de plus en plus de riverains demandent de couper les arbres aux abords du cimetière afin qu'ils n'y aient plus de feuilles à ramasser.

Mme **BAPAUME** a constaté que des personnes organisaient des barbecues dans le parc Jean-Pierre Braine et demande qu'un panneau interdisant les barbecues soit installé.

M. **DESMEDT** répond que cela est déjà interdit par arrêté préfectoral.

Mme **DELAUTEL** informe que la rentrée de l'école de musique a eu lieu mercredi. On ne dénombre pas moins de 70 inscrits en cours individuels, 5 classes orchestres. Tous les ateliers sont complets à l'exception du violoncelle et de la trompette où il reste quelques places.

Mme **GODARD BEGUE** s'interroge sur l'arrivée prochaine des dentistes au sein de la maison médicale.

M. **DESMEDT** répond qu'une approche est en cours, une dentiste est prête à venir. Les travaux sont finis et les conditions sont favorables à l'accueil d'un dentiste.

Mme **GODARD BEGUE** ajoute que les vols de jardinières au cimetière persistent.

M. **DESMEDT** informe que :

- à l'occasion du traditionnel « pot des enseignants » qui aura lieu le vendredi 18 octobre, les bacheliers seront mis à l'honneur ainsi que les personnes qui ont participé à l'opération « Zéro Mé GO ! »

- le restaurant le Régal & Vous a ouvert ses portes le mardi 10 septembre
- l'agence Supplay vient de s'installer rue de Beauvais
- la société PPG va agrandir ses locaux de 2 900 m<sup>2</sup>
- le centre de contrôle technique Point 5 projette de construire un nouveau bâtiment
- la société Valrecoise a pour projet d'agrandir leur structure

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. DESMEDT remercie les élus et lève la séance à 20h50.

---

### CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2019

**PRESENTS** : MM. DESMEDT, RAUZIER, DUBOUIL, CONVERS, BOURGETEAU, AUBRY, CHOQUET, KWAK, BERTHELÔT, DEFLERS.

MMES BONNET, BRUNET, BOURGOIN, LOBBE, GODARD-BEGUE, DESMEDT, BAPAUME, FERNANDES, FLAGOTHIER, DELAUTEL, DELAMARRE, VERMON.

**ABSENTS REPRESENTES** : M. FOVIAUX par Mme FERNANDES  
 M. HAMOT par Mme BOURGOIN  
 Mme PILARDEAU par Mme BAPAUME  
 Mme N'KLO par Mme BRUNET  
 M. LENOBLE par Mme FLAGOTHIER

**ABSENTS** : MM. CROISIER et AUDIGER

### ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Admissions en non-valeur
3. Créances éteintes
4. Tarifs pour le téléthon
5. Voyages scolaires éducatifs
6. Tarifs de l'espace jeunesse
7. Modification du règlement intérieur de la régie affaires sociales et culturelles
8. Accord de principe sur la rétrocession des parcelles 171 et 177 à la commune
9. Attribution du marché des assurances
10. Modification statutaire du SE60
11. Questions diverses

Compte  
rendu de  
Conseil

Après vérification du quorum, M. DESMEDT déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 13 septembre, sans modification.

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DESMEDT propose au conseil municipal de désigner Mme Béatrice DELAMARRE, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

### 2. Admissions en non-valeur

Suite à la Commission de finances du 28 octobre 2019, M. DESMEDT propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les recettes impayées pour un montant total de 4 818,84 €.

VOTE : UNANIMITE

### 3. Créances éteintes

M. DESMEDT explique que certains débiteurs de la commune font l'objet d'un effacement de dettes. Il précise que bien que ces effacements de dettes s'imposent à la collectivité, il est nécessaire de délibérer.

Par conséquent, il propose au Conseil Municipal l'exécution de ces créances éteintes pour un montant de 4 044,22 €.

VOTE : UNANIMITE

### 4. Tarifs pour le téléthon

M. DESMEDT informe le Conseil Municipal que le Pôle Jeunesse et Sports organise une manifestation pour le Téléthon le 6 décembre 2019 et propose de fixer les tarifs comme suit :

- Vin chaud : 2 € le verre
- Tartiflette : 2 € la part enfant / 4 € la part adulte.

VOTE : UNANIMITE

### 5. Voyages scolaires éducatifs

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de valider les projets des voyages scolaires éducatifs des élèves des écoles élémentaires de la commune pour l'année 2020 en précisant que la participation financière des familles sera fixée ultérieurement.

**ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE BOGAERT**

- 51 élèves
- Séjour au mois de mai au Futuroscope et visite de châteaux

**ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE HAÛY**

- 53 élèves
- Séjour du 25 au 29 juin 2020 à Portbail (50)

**ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DU MOULIN**

- 54 élèves
- Séjour du 1<sup>er</sup> au 5 juin 2020 à Perros Guirec (22)

VOTE : UNANIMITE

**6. Tarifs de l'espace jeunesse**

M. DESMEDT informe le Conseil Municipal que l'Espace Jeunesse souhaite mettre en place des actions pour les fêtes de fin d'année et propose de fixer les tarifs comme suit :

- Vente de truffes : 2 € le paquet
- Vente de flammekueche : 2 € la part / 5 € la flammekueche entière
- Noël des enfants le 18 décembre : 3 € l'entrée (goûter compris)

VOTE : UNANIMITE

**7. Modification du règlement intérieur de la régie affaires sociales et culturelles**

M. DESMEDT donne la parole à M. RAUZIER qui rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 13 septembre 2019, il a été décidé la création d'une régie « affaires sociales et culturelles ».

Il propose de modifier les règlements établis pour les ateliers « arts plastiques » et « poterie » en ajoutant la possibilité pour les adhérents de payer leurs inscriptions au titre de l'année complète (en plus du paiement trimestriel).

VOTE : UNANIMITE

**8. Accord de principe sur la rétrocession des parcelles 171 et 177 à la commune**

M. AUDIGER arrive avant l'examen de cette question. (nombre de votants : 28)



M. **DESMEDT** informe le Conseil Municipal que le groupement foncier agricole du Bois de l'Abbaye souhaite vendre deux terrains à bâtir situés chemin de Boutavent.

Conformément aux dispositions du Plan Local d'Urbanisme, les voies publiques ou privées doivent présenter une largeur d'emprise minimale de 5 mètres.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur un accord de principe portant sur la rétrocession à la commune des parcelles 171 et 177, à l'euro symbolique, afin que celle-ci prenne en charge l'aménagement des voiries et ainsi favoriser l'accès aux parcelles.

VOTE : UNANIMITE

### 9. Attribution du marché des assurances

Dans le cadre de l'appel d'offres ouvert lancé pour la souscription des contrats d'assurances, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 7 novembre 2019.

Le marché comprend 5 lots :

Lot 1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes

Lot 2 : Assurance des responsabilités et des risques annexes

Lot 3 : Assurance des véhicules et des risques annexes

Lot 4 : Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus

Lot 5 : Assurance des prestations statutaires

Au vu du rapport d'analyse des offres et des explications complémentaires formulées, la commission a décidé d'attribuer le marché pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2020 soit jusqu'au 31 décembre 2023. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix des attributaires et d'autoriser M. le Maire à signer le marché pour les montants définis comme suit :

LOT	ATTRIBU-TAIRE	SOLUTION RETENUE
1	GROUPAMA	Formule de base 7 383.97 €/an
2	SMACL	Formule de base + PSE N° 1 : protection juridique 3 381.74 €/an
3	SMACL	Formule de base + PSE N° 1 : bris de machines 8 859.45 €/an
4	SMACL	Formule de base 356.98 €/an
5	CIGAC/ GROUPAMA	Formule de base + PSE N° 3 : IRCANTEC 40 848.93 €/an

Compte  
rendu de  
Conseil

M. **DEFLEERS** demande si une offre groupée n'aurait pas été plus avantageuse.

M. **DESMEDT** répond que la loi n'autorise plus cette pratique. En effet, il est nécessaire d'allotir c'est-à-dire de faire des lots en fonction des risques à assurer. Par ailleurs, la loi oblige de publier les marchés sur une plateforme dématérialisée ce qui explique que certains candidats viennent de l'étranger. Néanmoins, M. **DESMEDT** se réjouit que les offres les plus pertinentes émanent de sociétés françaises.

M. **DEFLEERS** souhaite savoir si les cotisations ont augmenté par rapport au précédent marché.

M. **DESMEDT** répond qu'au contraire elles ont diminué. En effet, les offres émises par les candidats se fondent sur les risques à assurer mais également sur les sinistres des années précédentes. En l'occurrence, l'état de sinistralité était favorable à la collectivité. Cela permet de faire des économies significatives, à hauteur de 30 000 € par an.

VOTE : UNANIMITE

#### 10. Modification statutaire du SE60

M. **DESMEDT** explique que le Syndicat d'Energie de l'Oise, lors de la réunion du Comité Syndical du 23 octobre dernier, a délibéré sur une modification de ses statuts portant principalement sur :

- Des mises en conformité règlementaires relatives aux compétences de mise en souterrain et maîtrise de la demande en Energie
- La possibilité d'adhésion au SE60 des Communautés de communes / agglomération totalement ou partiellement incluses dans le périmètre du SE60, par transfert d'au moins une compétence optionnelle sur tout ou partie de leur territoire ; la compétence obligatoire « électrification » restant liée au seul bloc communal.
- Des évolutions relatives à la gouvernance, applicables à compter des prochaines élections municipales : une refonte du découpage des Secteurs Locaux d'Energie suite à la disparition des cantons et un resserrement du nombre de délégués au comité pour une gouvernance plus agile.

Conformément à la réglementation en vigueur, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur cette modification statutaire.

VOTE : UNANIMITE

#### TOUR DE TABLE

M. **DESMEDT** souhaite apporter des explications sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes portant sur le fonctionnement de l'ADTO (Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise) et pour lequel le Conseil Municipal sera amené à prendre acte prochainement.

L'ADTO est une société satellite du Conseil Départemental, créé en 2011 sous la Présidence de Yves ROME, qui a vocation à assister les collectivités sur le plan juridique et financier dans la réalisation de leur aménagement, équipement...

La Chambre Régionale des Comptes souligne un problème de double facturation aux communes. En réalité les villes et villages actionnaires payent un abonnement au titre duquel la phase en amont d'un projet est prise en charge c'est-à-dire les études préalables au lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre ainsi que l'estimation financière de l'opération.

Par ailleurs, si les communes actionnaires le souhaitent des prestations de services non couvertes par l'abonnement, portant sur l'assistance technique et administrative lors de la phase de conception du projet, sont proposées donc facturées en plus, d'autre part.

Malheureusement, ce fonctionnement a prêté à confusion par méconnaissance de la Chambre Régionale des Comptes du métier d'assistant à maîtrise d'ouvrage mais ne constitue pas de facturation indue.

Par ailleurs, le rapport relève un manque d'informations dans les procès-verbaux. M. **DESMEDT** souligne que depuis 2017, date à laquelle il a repris la Présidence de l'ADTO, l'ensemble des délibérations ont été prises à l'unanimité.

M. **BOURGETEAU** rappelle les deux manifestations sportives à venir :

- le Sprinter Club du Val d'Arré organise un cyclo-cross UFOLEP ainsi qu'un VTT jeunes le dimanche 10 novembre à partir de 13h00 dans le Parc Jean-Pierre BRAINE
- l'association Raid Aventures organise une projection des courses organisées lors de la saison 2019 le samedi 23 novembre à 10h00 au cinéma Jeanne Moreau

Mme **BONNET** signale que :

- la sortie au Parc Astérix organisée le lundi 28 octobre par le CCAS a connu un franc succès, 68 personnes ont participé,
- les centres de loisirs de la Toussaint ont accueilli 82 enfants par jour en moyenne. Différentes activités ont été proposées : sortie au zoo, ateliers de découverte des arts culinaires,
- les 13 nouveaux Conseillers Municipaux Jeunes se sont réunis le mercredi 6 novembre et ont proposé de nouvelles idées notamment en matière de sécurité

Mme **BONNET** informe le conseil municipal des dates à retenir, à savoir :

- Dimanche 17 novembre : brocante aux jouets,
- Jeudi 28 novembre : distribution du colis des aînés,
- Dimanche 1<sup>er</sup> décembre : repas des aînés au gymnase,
- Vendredi 6 décembre : manifestation au profit du Téléthon par le service Jeunesse et Sports,
- Mercredi 11 décembre : arbre de Noël des enfants des bénéficiaires du CCAS au cirque de Compiègne,
- A compter du mercredi 11 décembre et jusqu'au 24 décembre, l'opération « emballage de Noël » organisée par les jeunes de l'Espace Jeunesse se déroulera au Centre Leclerc,
- Jeudi 12 décembre : le service Espace Jeunesse invite le Conseil Municipal à un petit déjeuner à 9h30 afin de présenter leurs nouveaux locaux rue de Belleville

M. **RAUZIER** rappelle les dates des prochaines manifestations culturelles :

- une sortie au Théâtre du Beauvaisis est proposée le lundi 18 novembre pour assister au concert de blues de la guitariste Sue Foley, quelques places sont encore disponibles
- l'Orchestre de Picardie se produira le dimanche 15 décembre à la salle des fêtes

M. **DUBOUIL** informe que :

- le chauffage de l'église a été complètement rénové
- la pose des potelets rue de Beauvais est terminée
- les luminaires de l'allée de Loriol sur Drôme ont été changés au profit de luminaires à LED avec détecteur de mouvement moins énergivores
- la première partie du programme de rénovation de l'éclairage du quartier du Moulin (bâtiments Georges Sand, Guy de Maupassant, Alexandre Dumas, Emile Zola et Jules Valles) vient de s'achever
- la fréquentation du marché hebdomadaire est en augmentation suite à la réorganisation des lieux (installation sous la halle couverte, mise à disposition du haut du parking de la place Théron) et à la venue de nouveaux commerçants

M. **DESMEDT** informe qu'un programme de restauration des trottoirs de la rue de Paris va être entrepris, ces derniers étant fortement abîmés. Ces travaux dureront une dizaine de jours et sont estimés à environ 30 000 €.

Mme **DELAMARRE**, qui participe tous les mois au choix des menus de la cantine, informe que conformément à la loi un repas complet végétarien sera proposé une fois par semaine, à partir de décembre.

Mme **FLAGOTHIER** indique qu'elle a rencontré un locataire de l'immeuble appartenant au CCAS, rue des vignes, et qu'il s'est dit très satisfait de cette initiative en faveur des jeunes.

M. **DEFLERS** souhaite que le Journal des Saint Justois et la Communauté de Communes relaient la possibilité de déposer, en mairie de Saint Just en Chaussée, un soutien à la proposition de loi référendaire visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris.

M. **DEFLERS** sollicite des informations quant à l'avancement des travaux du lotissement qui va se construire à côté du cimetière.

M. **DESMEDT** explique qu'il a essayé à plusieurs reprises de joindre la société Cobat, propriétaire de ces terrains, sans succès. Il déplore le fait que cet aménageur laisse ces terrains en friche.

M. **DEFLERS** indique qu'un lampadaire ne fonctionne plus dans la rue de Montdidier.

Mme **VERMON** s'interroge sur la pertinence d'arrêter le ramassage des déchets verts en octobre et propose de prolonger ce service jusque fin novembre.

M. **DESMEDT** répond que les modalités de ramassage sont fixées au sein d'un marché public conclu par la Communauté de Communes et cela pour une certaine durée, les clauses ne peuvent donc pas changer.

Mme **VERMON** fait part d'une demande d'un administré qui s'interroge sur l'opportunité de mettre en place un ramassage des papiers et emballages recyclables en porte à porte, en lieu et place de l'apport en points volontaires, afin de permettre aux personnes ne pouvant se déplacer de trier.

M. **DESMEDT** répond que la Communauté de Communes va mener une étude chiffrée sur cette proposition afin de proposer le service le plus adapté tout en contrôlant les coûts.

Mme **VERMON** informe qu'elle n'a pas reçu les dépliants d'informations sur la mise en place du nouveau dispositif de tri.

M. **DESMEDT** répond que ceux-ci ont été distribués par la Poste en même temps que les publicités. Il sera étudié la possibilité de demander aux communes de distribuer ces informations communautaires directement dans les boîtes aux lettres.

Mme **VERMON** signale que certaines colonnes de Points d'Apports Volontaires débordent.

M. **DESMEDT** répond qu'il a été demandé à la société en charge de la collecte d'effectuer un passage supplémentaire. Par ailleurs, les services de la ville et ceux de la Communauté de Communes nettoient deux fois par semaine les colonnes et ramassent les dépôts sauvages au pied de ces points.

M. **AUDIGER** s'interroge sur le choix du changement des potelets.

M. **DESMEDT** répond que les précédents étaient tordus régulièrement par les camions.

Les nouveaux potelets sont beaucoup plus costauds. Nous avons profité du changement de ces équipements pour harmoniser leur couleur avec les lampadaires et les pavés et ainsi leur permettre de s'intégrer parfaitement au mobilier urbain.

Mme **BAPAUME** se demande si le dispositif FISAC existe toujours.

M. **DESMEDT** répond que le Fonds d'intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce qui permet de soutenir financièrement les commerçants et artisans dans leurs investissements (rénovation des vitrines, aménagements pour faciliter l'accès aux personnes handicapées...) vient de s'achever.

M. **DESMEDT** annonce que le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 6 décembre.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 20h50.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2019**

**PRESENTS** : MM. DESMEDT, DUBOUIL, CONVERS, BOURGETEAU, HAMOT, CROISIER, AUBRY, CHOQUET, KWAK, BERTHELOT, AUDIGER.

MMES BONNET, BOURGOIN, LOBBE, GODARD-BEGUE, DESMEDT, FLAGOTHIER, VERMON.

**ABSENTS REPRESENTES** : M. RAUZIER par M. DESMEDT  
 Mme BRUNET par M. DUBOUIL  
 M. FOVIAUX par Mme BONNET  
 Mme PILARDEAU par M. KWAK  
 Mme BAPAUME par Mme BOURGOIN  
 Mme FERNANDES par M. CONVERS  
 Mme N'KLO par Mme FLAGOTHIER  
 Mme DELAUTEL par M. BOURGETEAU  
 M. LENOBLE par Mme GODARD-BEGUE  
 Mme DELAMARRE par M. HAMOT  
 M. DEFLERS par Mme VERMON

**ORDRE DU JOUR**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Révision du Plan Local d'Urbanisme : débat sur le PADD
3. Ajustements budgétaires
4. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise
5. Tarifs de la commission des affaires sociales
6. Questions diverses

Après vérification du quorum, M. DESMEDT déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

**1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DESMEDT propose au conseil municipal de désigner Mme Martine BOURGOIN, secrétaire de séance.

**VOTE** : UNANIMITE



## 2. Révision du Plan Local d'Urbanisme : débat sur le PADD

M. **DESMEDT** explique que le Plan Local d'Urbanisme actuel date de 2007 et a été modifié plusieurs fois. L'évolution de la réglementation nécessite de le réviser entièrement, le conseil municipal, par délibération en date du 9 décembre 2016, a donc prescrit sa révision.

L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme, ce PADD définit :

- les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.
- Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal.

Mme Anne-Claire **GUIGAND** de la société Pro-G Urbain qui réalise la révision générale du PLU, en présente les orientations.

VOTE : UNANIMITE

## 3. Ajustements budgétaires

Départ de M. **AUDIGER** (nombre de votants : 28)

M. **DESMEDT** rappelle qu'il est nécessaire de procéder à une modification des autorisations budgétaires initiales (budget primitif 2019) afin d'ajuster certaines lignes budgétaires au regard des réalisations de l'exercice : dépenses diverses imprévisibles, montants exacts des recettes communiqués après le vote du budget ainsi que diverses opérations purement comptables augmentant les mêmes montants en recettes et en dépenses.

Suite à la commission finances du 2 décembre 2019, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à des modifications budgétaires en fonctionnement et en investissement VILLE, comme suit :

### SECTION INVESTISSEMENT

- C/020 : dépenses imprévues - 1 500 €
- C/2042 : subventions d'équipement aux personnes de droit privé : 1 500 €

Compte  
rendu de  
Conseil

**SECTION FONCTIONNEMENT****Dépenses**

• C/60631 : fournitures d'entretien	21 850 €
• C/022 : dépenses imprévues	- 3 850 €
• C/6711 : intérêt moratoires et pénalités sur marchés	3 200 €
• C/6714 : Bourses et prix	650 €

**Recettes**

• C/7478 : autres organismes	21 850 €
------------------------------	----------

VOTE : UNANIMITE

**4. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise**

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de l'Oise dans le cadre des projets suivants :

- <b><i>Création d'un mur d'escalade</i></b>	27 600 € HT
• Subvention sollicitée (taux communal 33%)	9 108 € HT
- <b><i>Création d'une aire de jeux pour enfants</i></b>	28 900 € HT
• Subvention sollicitée (taux communal 33%)	9 537 € HT

VOTE : UNANIMITE

**5. Tarifs de la commission des affaires sociales**

M. DESMEDT informe le Conseil Municipal des différentes sorties organisées en 2020 par la Commission des Affaires Sociales et propose de fixer les tarifs comme suit :

- **Salon de l'Agriculture : 26 février 2020**
  - Tarif unique : 26 €/personne
- **Foire de Paris : 6 mai 2020**
  - 23 €/adulte
  - 20 €/enfant de 7 à 14 ans
  - 13 €/enfant de moins de 7 ans
- **Déjeuner-croisière aux Hortillonnages d'Amiens : 20 juin 2020**
  - 62 €/adulte
  - 40 €/moins de 10 ans

Compte  
rendu de  
Conseil

• **Fort Mahon : 25 juillet 2020**

- 20 €/adulte
- 5 €/enfant

VOTE : UNANIMITE

TOUR DE TABLE

M. **BOURGETEAU** rappelle que le Pôle Jeunesse et Sports organise aujourd'hui, avec la participation de nombreuses associations et les écoles, plusieurs activités au profit du Téléthon.

Par ailleurs, l'association Saint Just Athlétisme organise sa traditionnelle Corrida de Noël le dimanche 15 décembre.

D'autre part, M. **BOURGETEAU** tient à féliciter M. Mickaël **DESCATEAUX**, Président du Judo Club Saint Justois, pour l'obtention du Haut Grade de 6<sup>eme</sup> DAN. Seules 750 personnes en France se sont vues attribuer ce grade.

Mme **BONNET** informe que la distribution des colis ainsi que le repas des aînés se sont bien déroulés.

Par ailleurs, elle signale qu'à l'occasion de Noël, les enfants du CCAS se rendront aux Grandes Ecuries de Chantilly afin d'assister à un spectacle équestre, le mercredi 11 décembre.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus, leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et lève la séance à 21h00.

Compte  
rendu de  
Conseil

**CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2020**

**PRESENTS** : MM. DESMEDT, RAUZIER, DUBOUIL, BOURGETEAU, FOVIAUX, HAMOT, AUBRY, CHOQUET, KWAK, BERTHELOT, AUDIGER.

MMES BONNET, BRUNET, LOBBE, GODARD-BEGUE, DESMEDT, BAPAUME, FERNANDES, FLAGOTHIER, N'KLO, DELAUTEL, DELAMARRE, VERMON.

**ABSENTS REPRESENTES** : M. CONVERS par M. RAUZIER  
Mme BOURGOIN par M. DESMEDT  
Mme PILARDEAU par Mme BAPAUME  
M. DEFLERS par Mme VERMON

**ABSENTS : MM. CROISER ET LENOBLE**

**ORDRE DU JOUR**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Ouverture de crédits d'investissement
3. Avances de subventions
4. Acquisition de matériel
5. Tarifs Espace Jeunesse
6. Avenant au contrat de prestation de service fourrière animale
7. Demande de subventions au titre de la DETR
8. Questions diverses

Après vérification du quorum, M. DESMEDT déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

Le conseil municipal adopte les procès-verbaux des séances des 8 novembre et 6 décembre 2019, sans modification.

**1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DESMEDT propose au conseil municipal de désigner Mme Béatrice DELAMARRE, secrétaire de séance.

**VOTE** : UNANIMITE

## 2. Ouverture de crédits d'investissement

Afin de permettre le lancement de différents investissements avant le vote du budget primitif et en application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. **DESMEDT** propose au conseil municipal d'ouvrir des crédits dans la limite de 25 % des crédits d'investissement du budget 2019 pour les opérations suivantes :

opération 200 : terrains divers	14 000 €
opération 300 : matériel	83 000 €
opération 400 : bâtiments divers	49 000 €
opération 500 : voiries diverses	139 250 €
opération 504 : éclairage public	18 000 €
opération 512 : vidéo protection	15 000 €
opération 515 : aménagement urbain	11 850 €
opération 527 : baignade	5 000 €
opération 528 : aménagement du parc de l'Abbaye	14 500 €
OPFI : opération financière	96 400 €
OPNI : opération non individualisée	12 500 €
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>458 500 €</b>

Ces crédits seront repris lors du vote du budget 2020.

VOTE : 27 POUR sur toutes les opérations  
sauf 3 CONTRE sur l'opération 512 « vidéo-protection »

## 3. Avances de subventions

M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal le versement d'une avance de subvention, avant le vote du budget, au profit des associations suivantes :

- Ecole de Musique	30 000 €
- Saint Just Athlétisme	750 €
- Amicale du Personnel	450 €
- Sprinter Club du Val d'Arré	300 €
- Sporting Club St Justois	9 250 €
- Wheeling Club	1 000 €

Les crédits correspondants seront repris lors du vote du budget 2020.

VOTE : UNANIMITE

#### 4. Acquisition de matériel

M. **DESMEDT** rappelle au Conseil Municipal que la commune s'est portée acquéreur de deux terrains situés lieudit « Les Gouttes d'Or » qui seront utilisés comme jardins familiaux. En effet, il souhaite favoriser le développement des plantations sur la commune en créant un verger partagé ouvert à tous les habitants.

Il propose l'acquisition du matériel en place sur ces parcelles pour une valeur de 2 000 €, à savoir :

- 2 cabanes de jardin
- 1 motoculteur
- 1 tracteur-tondeuse avec remorque
- 2 cuves à eau
- 1 table et bancs en bois
- Divers outillages

VOTE : UNANIMITE

#### 5. Tarifs Espace Jeunesse

M. **DESMEDT** donne la parole à Mme **BONNET** qui informe le Conseil Municipal des différentes actions menées par l'Espace Jeunesse et propose de valider les tarifs comme suit :

##### LOTO : vente de cartons

- 2 € le carton, 10 € les 6 et 16 € les 12
- Cartons verts : 3 € le carton et 5 € les 2

##### TOMBOLA

- 1.50 € le ticket

##### RESTAURATION

- Croque-monsieur : 2 €
- Sandwich : 2 €
- Bière : 2 €
- Boisson soft : 1.50 €
- Part de gâteau : 1€
- Café, eau : 0.50 €
- Verre de rosé : 1€

##### VACANCES DU 17 FÉVRIER AU 28 FÉVRIER

##### *- Tarif à la journée*

- Saint Justois : 2 €
- Extérieur : 4 €

##### *- Tarif à la semaine*

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>● <u>1<sup>ère</sup> semaine</u></li> <li>● Saint Justois : 25 €</li> <li>● Extérieur : 40 €</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>● <u>2<sup>ème</sup> semaine</u></li> <li>● Saint Justois : 15 €</li> <li>● Extérieur : 25 €</li> </ul> |
|--|--|



- **Sortie cinéma**

- Saint Justois : 1.50 € + 2 € la journée soit 3.50 €
- Extérieur : 2.50 € + 4 € la journée soit 6.50 €

- **Sortie tournoi football de St Maximin le 19 février**

- Saint Justois : 5 € + 2 € la journée soit 7 €
- Extérieur : 8 € + 4 € la journée soit 12 €

- **Sortie Laser Game de St Maximin le 20 février**

- Saint Justois : 12 € + 2 € la journée soit 14 €
- Extérieur : 20 € + 4 € la journée soit 24 €

- **Sortie patinoire de Beauvais le 27 février**

- Saint Justois : 5 € + 2 € la journée soit 7 €
- Extérieur : 7.50 € + 4 € la journée soit 11.50 €

- **Sortie Aquaspace de Beauvais le 27 février**

- Saint Justois : 3 € + 2 € la journée soit 5 €
- Extérieur : 5 € + 4 € la journée soit 9 €

VOTE : UNANIMITE

**6. Avenant au contrat de prestation de service fourrière animale**

M. DESMEDT rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 9 novembre 2018, la commune a décidé de conventionner avec la SPA d'Essuilet.

Les frais de prestations font l'objet d'une revalorisation annuelle. En 2019, leurs montants étaient de 3 959,44 €. Il convient aujourd'hui d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant de revalorisation financière qui s'élève à 4 092,54 €.

VOTE : UNANIMITE

**7. Demande de subventions au titre de la DETR**

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2020) dans le cadre des projets suivants :

- Réfection du mur du gymnase	14 420 € HT
● Subvention sollicitée (taux 40%)	5 768 € HT
- Création d'un mur d'escalade	27 600 € HT
● Subvention sollicitée (taux 30%)	8 280 € HT

Compte  
rendu de  
Conseil

- Création d'une aire de jeux pour enfants 28 900 € HT
- Subvention sollicitée (taux 30%) 8 670 € HT

VOTE : UNANIMITE

### TOUR DE TABLE

M. **BOURGETEAU** fait part du succès de la course nature, organisée par l'association Saint Just Athlétisme le dimanche 2 février, qui a accueilli près de 300 participants. Il tient à féliciter cette association pour leur sérieux quant à l'utilisation du gymnase, toutes les précautions ont été prises pour ne pas abimer cet équipement et le rendre propre.

Par ailleurs, il annonce que l'équipe des plus de 35 ans du Tennis Club du Val d'Arré a remporté le Championnat de Picardie en 2<sup>ème</sup> division.

Mme **BONNET** annonce que :

- la sortie au salon de l'agriculture, prévue le mercredi 26 février, est complète
- une sortie à la foire de Paris est prévue le mercredi 6 mai

M. **RAUZIER** liste les évènements culturels à venir :

- samedi 8 février : « L'abracadabrantésque amnésie », une comédie de Bernard Sellès
- vendredi 14 février : le concert d'Adèle Chignon intitulé « Chansons de belle lurette » qui invite aux voyages
- vendredi 13 mars : la pièce de théâtre « Reviens-moi vite » de Gilles Amiot
- samedi 21 mars : le spectacle clownesque et acrobatique « La Lessive » de la compagnie FarfeLoup

M. **DESMEDT** signale qu'un candidat lié à un parti d'extrême droite colporte des allégations mensongères sur le fonctionnement des caméras de vidéo-protection ainsi que sur la gestion financière de la ville.

M. **DESMEDT** explique que la ville dispose d'un contrat de maintenance pour les caméras : dès l'apparition d'une anomalie, l'entreprise spécialisée intervient afin de réparer les dysfonctionnements. L'ensemble des caméras fonctionnent et ont permis d'arrêter l'auteur des dégradations des bâtiments publics et du Crédit Agricole très rapidement.

Concernant la gestion financière de la ville, les comptes sont sains et font apparaître un excédent qui permet d'investir dans de nouveaux équipements ainsi que d'apporter de nouveaux services en faveur des Saint Justois. Par ailleurs, la municipalité n'a pas augmenté les impôts depuis 5 ans.

M. **DUBOUIL** informe que :

- de nouvelles caméras avec système de reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation ont été installées aux entrées de ville rue de Montdidier et rue de la Libération
- trois bus Acary ont été autorisés, pour une période de trois mois, à stationner sur le parking près du tennis couvert, car ils ne peuvent plus disposer du parking de l'ancien Lidl qui est en vente
- les services techniques ont remis en peinture la salle Delalande et le bar
- l'interdiction de stationner place René Benoist a été matérialisée par l'installation de panneaux

M. **HAMOT** informe que quatre fuites ont été repérées dans le gymnase, les réparations sont en cours.

En réponse à Mme **LOBBE** qui avait sollicité l'installation de bancs sur la place du marché afin d'éviter aux personnes âgées de remonter à la mairie pour attendre le minibus de la ville, M. **DESMEDT** annonce que l'acquisition de ces équipements sera inscrite au budget qui sera voté prochainement.

Mme **DELAMARRE** demande s'il est possible de remettre un plot au passage de la rue Carnot qui relie la rue Mangin (les Poiriers) afin d'empêcher la circulation et laisser la zone piétonne.

Mme **VERMON** signale que certaines colonnes de Points d'Apports Volontaires débordent.

M. **DESMEDT** répond que l'enlèvement et le nettoyage des PAV sont hebdomadaires. Il informe que le Plateau Picard a fait l'acquisition de nouvelles colonnes afin de renforcer l'offre sur le territoire et cela sans augmenter les impôts. Il rappelle que le budget des ordures ménagères s'élève à 2,4 millions d'euros.

Néanmoins, il déplore le comportement incivil de certaines personnes qui déposent leurs ordures au pied des colonnes sans même trier. Par ailleurs, il annonce qu'une étude de collecte des bacs de tri en porte à porte est en cours afin de répondre aux problèmes de déplacements que rencontrent certains habitants.

Mme **VERMON** s'interroge sur les prérogatives des policiers municipaux. Elle signale leur absence aux points écoles et le fait qu'ils circulent peu à pied.

M. **DESMEDT** répond que leurs missions sont multiples et notamment l'ilotage qui leur permet un contact étroit avec la population et les commerçants. L'absence à certains points écoles s'explique par le fait que deux policiers étaient en formation obligatoire pendant six mois. L'effectif sera au complet au mois d'avril.

M. **AUDIGER** souligne un turn-over au sein de ce service, durant le mandat.

M. **DESMEDT** explique que seulement deux personnes ont demandé une mutation : l'ancienne cheffe qui a souhaité repartir dans la Police Nationale et un policier qui a souhaité changer de ville. Le service a évolué avec le recrutement de quatre policiers : un ancien gendarme, un policier municipal et deux anciens militaires (en formation actuellement).

Le service est composé désormais de cinq policiers municipaux, deux agents de surveillance de la voie publique et un garde équestre sous contrat.

M. **AUDIGER** demande si le conseil de ce soir sera le dernier de la mandature.

M. **DESMEDT** répond que le vote du compte administratif et du budget aura lieu après les élections. Néanmoins, il est possible qu'un conseil ait lieu le 28 février si des dossiers nécessitent un vote avant les élections.

Mme **N'KLO** se réjouit de l'acquisition de bancs et propose d'en installer sur le chemin menant à la maison de santé. Par ailleurs, elle note de nombreuses incivilités dans la rue (présence de débris, de déjections canines...) et soumet l'idée de créer un comité d'éducation.

M. **DESMEDT** répond que le Conseil Municipal Jeunes se soucie de ces questions et organise de multiples actions en ce sens. Il observe que ce sont souvent les enfants qui sensibilisent leurs parents aux questions environnementales...

M. **DESMEDT** informe que le nouveau Président de l'association Image et Son du Plateau Picard, qui a en charge la gestion du cinéma Jeanne Moreau, est M. Augustin **FERTE**. L'ancien Président M. Bernard **DENIS** est toujours membre du conseil d'administration.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 20h40.

